

Caen, le 31 Mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne de vaccination : L'UAMC et le CDG 14 se mobilisent conjointement et appellent à une vaccination de TOUS LES AGENTS TERRITORIAUX exerçant leurs missions en milieu scolaire et périscolaire.

La fermeture des établissements scolaires liée au premier confinement a été un événement unique dans l'histoire de l'école de notre pays. Désormais, la lutte contre les inégalités, au cœur des missions de l'École, ainsi que l'indispensable maintien de l'activité économique commandent de permettre la continuité pédagogique pour tous les élèves. **Les Maires, l'ensemble des élus locaux et les agents territoriaux se sont mobilisés depuis le mois de mai 2020**, et plus fortement encore depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, afin de protéger les élèves et les personnels, maintenir les écoles ouvertes, et ce malgré la pression de la flambée épidémique.

Le mardi 23 mars, le Président de la République a déclaré envisager de vacciner les enseignants lorsque des doses suffisamment nombreuses seraient disponibles. Nous constatons que le fonctionnement des écoles ne repose pas seulement sur les enseignants mais bien sur l'ensemble de la communauté éducative. Le risque est identique entre un enseignant et un agent territorial qui va gérer des enfants aussi bien sur le temps scolaire aux côtés de l'enseignant que sur les temps périscolaires.

Les derniers chiffres de contamination en milieu scolaire, l'augmentation du nombre de fermetures de classes, voire d'écoles nous pressent d'agir pour maintenir autant que possible le fonctionnement du système éducatif et l'accueil des enfants sur tous les temps, qu'ils soient scolaires ou périscolaires. **En effet, les absences des personnels municipaux tendent l'organisation des temps périscolaires, et tout particulièrement le service public de restauration scolaire, s'agissant d'agents particulièrement exposés que l'on ne peut pas aisément remplacer.**

Dans ce contexte, l'UAMC et le CDG 14 se mobilisent conjointement et appellent à une vaccination de tous les agents territoriaux exerçant leurs missions en milieu scolaire et périscolaire dans un délai le plus rapide possible afin de maintenir les écoles ouvertes et le fonctionnement du service public d'éducation auxquels ils contribuent quotidiennement.